



LES PIEUX, le 14 septembre 2021

C. BIHEL,
Maire des PIEUX,

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer de la session ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu en Mairie, Salle du conseil, le :

Mardi 21 septembre 2021, à 20h00

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL :

- Approbation du procès-verbal du 04 mars 2021
- Délibérations :
 - o DEL2021-05-042 : Code général des collectivités territoriales - Article L 2122-22 - Délégation de pouvoir au maire - Compte-rendu
 - o DEL2021-05-043 : Projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Avis du conseil municipal
 - o DEL2021-05-044 : ZAC de la Lande et du Siquet - Cession des parcelles ZH 60, 61, 62 et 63
 - o DEL2021-05-045 : Rénovation éclairage public Rue Centrale - Participation financière de la collectivité et demande de subventions
 - o DEL2021-05-046 : Contrat de pôle de service du Conseil Départemental
 - o DEL2021-05-047 : Modification du tableau des effectifs - Créations de postes
 - o DEL2021-05-048 : Décision modificative n° 1
 - o DEL2021-05-049 : Budget - Admissions en non-valeur
 - o DEL2021-05-050 : Plan de relance - Appel à projets pour un socle numérique
 - o DEL2021-05-051 : Convention Territoriale Globale
 - o DEL2021-05-052 : Pôle de proximité des Pieux - Frais de scolarité des élèves hors territoire
 - o DEL2021-05-053 : Souscription au service d'accompagnement à la protection des données personnelles & la désignation de Manche Numérique comme DPD
- Questions orales

Compte-tenu des dispositions de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, la séance se tiendra **sans public** mais **retransmise en direct** sur le site internet de la commune lespieux.fr.



Le Maire,
Catherine BIHEL